



Ai je le droit d'arreter de former mon responsable ?

Par **IGY**, le **14/06/2020** à **16:16**

Bonjour,

Cela fait 1 an et quelques mois que je suis dans une entreprise ou j'ai été partiellement formé puisque le gars qui s'occupait de moi est parti peu de temps après que je sois arrivé. J'ai donc du me débrouiller et me former tout seul pendant 3/4 mois, ce que j'ai réussi à faire.

Il ont plus tard engager 2 gars que j'ai du former ,dont 1 qui est mon responsable, sans avoir de revalorisation sur mon salaire. Actuellement je suis en désaccord avec mon responsable qui n'accepte pas que les personnes me pose des questions sur le boulot et que j'y réponde au lieu de les envoyés vers lui, il avait l'impression que je m'imposer chef sauf que l'ayant été en intérim a 70? je connaissais la charge de travail et je voulais le déchargé un petit peu au moins de ça pour qu'il puisse bosser sans être déranger tout le temps, ce dont il se plaignait.

Au final malgré qu'on se soit expliqué il "boude" toujours et je souhaite du coup arrêter de former qui que ce soit y compris lui puisqu'il me prend la tête pour ça. Étant donné que rien n'est stipulé sur mon contrat sur le fait de former des gens, ai je les droit de décider d'arrêter de former tout le monde et de tout donner au responsable malgré qu'il ne soit pas à 100% formé ?

Merci d'avance pour vos réponse.

Par **P.M.**, le **14/06/2020** à **17:02**

Bonjour,

Il paraît difficile de penser que former ou mettre au courant une autre personne soit trop éloigné de votre qualification pour que vous puissiez le refuser, ce qui constituerait donc une insubordination qui pourrait être sanctionnée...

En revanche, si vous recevez comme directive de ne pas répondre à des questions sur votre travail d'autres collègues, vous devriez l'exécuter...